

REPUBLIQUE
FRANCAISE

LIBERTE EGALITE
FRATERNITE

DEPARTEMENT
Ardèche

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

Absents : 6

Date de la convocation :

16/07/2021

Date d'affichage :

16/07/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE ST JULIEN EN ST ALBAN

Séance du 20 juillet 2021.

L'an deux mille vingt et un, le trente mars deux mille et vingt et un à 18 h30.

Le Conseil Municipal de Saint Julien en Saint Alban, régulièrement convoqué, s'est réuni en session Ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Julien FOUGEIROL, Maire.

Etaient présents : ARRANGER Sylvie, BAILEY Justine, BERNAY Daniel, BOIRA Catherine, DIAS Sandrine, FERREIRA Alvaro, LAFLEUR Morgane, PONCON David, ROUBY Jérôme, ROUBY Thierry, SOUCHE Mikael, TEYSSIER Didier, TROADEC Lorène

Absents : GOMES DA SILVA Claire, PAYSSERAND Sandrine, PUJOL Frédéric

Absents excusés : M. FOUGEIROL Julien qui a donné procuration à M. ROUBY Thierry, Mme LESUR Judith qui a donné procuration à M. BERNAY Daniel, M. RAMBAUD Pierre-Antoine qui a donné procuration à Mme TROADEC Lorène

Secrétaire de séance : Mme BAILEY Justine

Délibération N°9

Objet : Projets d'installation d'éoliennes industrielles sur le site de Serre de Gruas

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des projets d'installations d'éoliennes industrielles sont à l'étude sur le site de Serre de Gruas.

Il informe que ces projets impacteront la commune puisque ce site est situé au-dessus de la commune, à plus de 840 mètres d'altitude.

La crête de Gruas et de Serre l'Eglise incarne l'esprit de l'Ardèche. Par son caractère naturel préservé de toute construction moderne, par son point de vue exceptionnel, par la richesse incomparable de sa faune et de sa flore.

Les aérogénérateurs au cours de leur construction (ouverture de voie d'accès poids lourds), leur implantation (socles de 1 500T de béton armé par appareil) et le fonctionnement (risque incendie, entretien d'appareil de 150 m de haut, de turbine de 60T) constituent une industrialisation du site.

Un projet éolien défigurerait donc de manière définitive le site irremplaçable des Serres de Gruas et l'Eglise.

Nous souhaitons continuer à protéger notre commune, dont l'espace naturel et humain préservé est un véritable atout.

Ce projet est un projet imposé par des industriels. Il nous paraît grand temps que les projets impactant nos communes, notre territoire soient l'émanation d'une volonté locale et qu'ils respectent notre cadre de vie et les enjeux de transition écologique au cœur de nos préoccupations.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par à l'unanimité s'exprime contre les projets d'installations d'éoliennes industrielles sur le site de Serre de Gruas.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 19 juillet 2021.

**Acte rendu exécutoire
après le dépôt en Préfecture de
PRIVAS**

le
et publication
ou notification du

**Le Maire,
Julien FOUGETIROL**

